

LIVRES

Quand nous aurons soixante-quatre ans

Comment les actifs vont-ils pouvoir payer les pensions des inactifs ? Nous sommes à nouveau en plein dans ce débat en France. Observations et préconisations de trois ouvrages en anglais.

WHEN I'M SIXTY-FOUR
The Plot Against Pensions
and the Plan to Save Them
 par Teresa Ghilarducci
 Princeton University Press, 2008,
 374 pages.

« Quand j'aurai soixante-quatre ans, aurais-tu encore besoin de moi ? », s'interrogeaient les Beatles il y a plus de quarante ans. Dans un ouvrage dont le titre fait évidemment référence à la chanson, l'économiste américaine Teresa Ghilarducci propose de rebâtir le système de retraite des Etats-Unis, potentiellement en faillite. Les tensions démographiques et financières déstabilisent en effet une politique qui repose avant tout sur des contributions volontaires.

Le constat est simple. Les Américains n'épargnent pas suffisamment. Ils n'investissent pas prudemment non plus. Idéologiquement, la perspective consistant à responsabiliser davantage les individus et à privatiser ce qui est organisé publiquement (ce qu'a tenté l'administration Bush en 2005) n'est pas la bonne. Ghilarducci, dans son ouvrage technique mais très accessible, propose en quelque sorte une extension de la Sécurité sociale. Il faut entendre par là non pas la Sécu à la française, mais un régime de base national que les Américains appellent couramment Social Security. Créé en 1935, il constitue le socle du système auquel s'ajoute une myriade de régimes professionnels.

Dans ce cadre, depuis 1982, les cotisations salariales versées à des plans d'épargne facultatifs, désignés comme des plans « 401 (k) » (d'après le numéro de l'article du Code des impôts des instituant), sont exonérées d'impôts.

C'est cette logique, privilégiant, par construction, les plus aisés (qui peuvent optimiser leur niveau d'imposition et leurs pensions) que Ghilarducci remet en question. Son idée fondamentale est de supprimer toutes les exonérations fiscales rattachées aux retraites. Elles représentent 50 milliards de dollars par an. L'expert n'y décèle pas vraiment une incitation à épargner davantage et y observe simplement un transfert de fonds vers des comptes moins taxés. La solution consiste à faire obligatoirement épargner les gens sur un « compte de retraite garantie », avec une cotisation de 5 % sur leur salaire (éventuellement prise en charge partiellement par leur employeur).

Opposée à l'augmentation brutale de l'âge du départ à la retraite, elle vise un rééquilibrage entre mécanismes à prestations définies et à cotisations définies. Ghilarducci propose en réalité une révolution (comme le chantaient aussi les Beatles). Sera-t-elle entendue dans un contexte où la réforme de l'assurance-maladie, vers plus de socialisation, a déchainé les passions ?

CHILDREN AND PENSIONS
 par Alessandro Cigno
 et Martin Werding
 MIT Press, coll. CES ifo, 2007,
 204 pages.



Selon les économistes Alessandro Cigno et Martin Werding, l'organisation publique des transferts intergénérationnels est un élément clef pour comprendre les différences entre pays en ce qui concerne la fécondité, l'épargne

des ménages, la productivité ou encore le niveau d'implication des parents auprès de leurs enfants. Ils soutiennent que les niveaux de fécondité encore très élevés dans les pays en développement peuvent s'expliquer par l'absence de systèmes publics de retraite.

Dans le cadre des pays développés, ils plaident résolument pour l'adaptation de l'âge de départ à la retraite. Alors qu'ils mettent tout en équations raffinées, la problématique de l'âge du départ à la retraite est traitée avec un raisonnement mathématique simplissime. Si un homme a une espérance de vie de 78 ans, alors qu'elle n'était que de 68 pour son père, et si tous les deux prennent leur retraite à 63 ans (nous sommes aux Etats-Unis), le premier devra être soutenu et financé pendant trois fois plus de temps que son ascendant. La longévité n'est véritablement un problème qu'en raison du caractère statutaire, voire obligatoire, de l'âge de départ à la retraite.

Ce texte est une pépite en ce qui concerne les comparaisons internationales sur des sujets compliqués et autour desquels il manque parfois de chiffres harmonisés. Les spécialistes goûteront avec délice les informations et développements sur les avantages familiaux de retraite. Les bonifications de pensions, les majorations de pension pour charge de famille et autres prestations familiales attachées aux retraites représentent 1 point de PIB en France (où elles ont fait récemment débat au sujet des mères). Ces mécanismes sont quasi inexistantes aux Etats-Unis ou au Japon. Ils ont, aux yeux des auteurs, l'avantage de lier la structure des pensions à la taille de la descendance d'un ménage. Cigno et Werding veulent d'ailleurs réviser les systèmes en ce sens. Il y aura toujours un système de filet de sécurité. Il faut ensuite deux mécanismes, l'un par cotisations assises sur les revenus et un autre prenant en compte le nombre des enfants. En clair, nos deux économistes appellent à relier davantage le montant individuel des retraites au nombre d'enfants des parents ainsi qu'à l'investissement (en temps notamment) qu'ils ont bien voulu consentir pour leur éducation.

Que retenir de cette masse d'informations souvent inédites et d'analyses parfois plus conventionnelles ? Une conclusion originale : ce serait en limitant les pensions que la fécondité pourrait repartir à la hausse. C'est là une option potentiellement tentante - même si

très peu réaliste - pour des gouvernements confrontés à la fois à la crise financière des retraites et à l'effondrement de la fécondité...

LESSONS FROM PENSION REFORM IN THE AMERICAS
 dirigé par Stephen J. Kay
 et Tapen Sinha
 Oxford University Press, 2008,
 421 pages.

Une trentaine de contributeurs réunis par le Pension Research Council (<http://pensionresearchcouncil.org/>), mis en place par Wharton et l'université de Pennsylvanie, abordent dans cet épais volume le sujet des réformes des systèmes de retraite sur le continent américain. Depuis les réformes chiliennes du début des années 1980, l'Amérique serait devenue un « laboratoire global » en la matière. Dans les années 1990, la Colombie et l'Argentine, notamment, ont suivi sur la voie de la capitalisation. Entraînés par la Banque mondiale (très présente dans l'ouvrage), ces pays ont mis en œuvre ou tenté de nouvelles combinaisons reposant sur les désormais célèbres trois piliers : régime public de base par répartition, capitalisation obligatoire, prévoyance volontaire.



Les développements portent principalement sur les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, le Chili, le Mexique, mais aussi sur des transformations, structurelles ou paramétriques,

plus récentes au Brésil ou au Costa Rica. Plus que des réformes tenant d'un bloc (technique et idéologique), les transformations ont consisté en modifications permanentes. Des retours à d'anciennes options sont même décelables, par exemple en Argentine où le système public par répartition est à nouveau mis en avant avec une augmentation du montant des prestations. En Bolivie ou en Uruguay, les comptes individuels n'ont plus autant la cote. Même au Chili, le souci est aujourd'hui d'universaliser la couverture par des interventions publiques complétant les comptes bien trop faiblement alimentés par une partie très significative de la population.

Ce tour du continent a naturellement un grand intérêt pour le lecteur français qui pourra y trouver tous les arguments et contrearguments permettant de se fonder une opinion, favorable ou non. Relevons, à titre de mise en perspective générale, la préface du prix Nobel d'économie Robert Fogel. A titre de prospective, il envisage, avec grande raison, un monde à venir confronté à deux défis positifs : une espérance de vie et une richesse croissantes. Ce sont deux incontestables bonnes nouvelles qu'il s'agit d'accompagner afin que tous en profitent. Et c'est assurément bien là tout l'enjeu des réformes des retraites.

JULIEN DAMON, PROFESSEUR ASSOCIÉ À SCIENCES PO (MASTER D'URBANISME).

CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES PAR CHRISTIAN SAINT-ÉTIENNE

L'équation de la réforme des retraites

L'augmentation de l'espérance de vie, spectaculaire au XX^e siècle, se double d'une amélioration non moins exceptionnelle de l'état de santé jusqu'à 75 ans pour 90 % de ceux qui sont en bonne santé à 50 ans.

Compte tenu de cette réalité, la quasi-totalité des grands pays industriels ont décidé ou envisagé de repousser progressivement, d'ici à 2040, l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans. Sauf la France. Non seulement, il a été décidé, en 1982, de ramener l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, mais on y a massivement fait appel aux préretraites dans les années 1980 et 1990.

Comment construire un système de retraite efficace et équitable ?

Un système de retraite efficace est fondé sur deux principes : les prestations sous forme de pension doivent être proportionnelles aux cotisations versées, et le prélèvement sur les actifs au bénéfice des retraités doit être supportable. Un prélèvement sera supportable, dans un monde ouvert, s'il ne dépasse pas la moyenne des prélèvements dans les pays comparables et si le poids des cotisations prélevées sur la rémunération des actifs ne conduit pas à la démotivation des actifs. Car, in fine, quel que soit le système de retraite, en capitalisation comme en répartition, les prestations sont un prélèvement sur la valeur ajoutée des actifs.

Un système de retraite sera équitable s'il inclut une retraite minimale pour les « accidentés de la vie ». Donc un système efficace et équitable est contributif, au sens où ce sont les cotisations qui créent un droit.

Deux réformes du régime en répartition sont déjà intervenues. La réforme des régimes de retraite du secteur privé, intervenue en août 1993, avait initié l'adaptation des régimes de retraite au vieillissement de la population. Cette réforme prévoyait l'indexation des retraites sur les prix, l'allongement progressif de la période de durée légale de cotisation de 37,5 ans à 40 ans et le passage progressif de la période de référence pour le calcul des pensions des 10 aux 25 meilleures années de revenus.

La réforme Fillon du 21 août 2003 a aligné la durée de cotisation dans la fonction publique sur la durée de cotisation dans le secteur privé avec effet au 1^{er} janvier 2008. Puis, dans un second temps, il y aura un allongement de la durée de cotisation de référence pour tous à 41 ans en 2012 et, en principe, 42 ans en 2020. La loi fixe comme objectif de maintenir

stable le ratio entre la durée d'activité (40 ans actuellement) et le temps passé à la retraite (20 ans environ) : à chaque fois que l'espérance de vie augmenterait de n mois, la durée de cotisation augmenterait de 2n. Il y aurait alors maintien du ratio dit « A/R », soit le rapport de la durée moyenne d'activité à la durée moyenne de retraite. En 2007, ces nouvelles dispositions ont été étendues aux régimes spéciaux avec, toutefois, des compensations telles que les économies réalisées sont faibles.

Les trois réformes intervenues (1993, 2003 et 2007) devraient permettre de limiter la montée des transferts au bénéfice des pensionnés, sans résoudre le problème de fond. Quelle réforme doit-on appliquer en 2010 ?

En portant l'âge de départ à 63 ans en 2020 et les cotisations à 22 % au lieu de 20 %, on résout durablement le problème.

On peut imaginer, par exemple, de porter la durée de cotisation à 43 ans en 2020, 44 ans en 2024 et 45 ans en 2028. Les retraites seraient indexées sur les prix jusqu'en 2028. En portant l'âge de départ à la retraite à 61 ans en 2012, puis 62 ans en 2016 et 63 ans en 2020, et en supprimant le taux plein automatique à 65 ans d'ici à 2016, tout en portant le taux des cotisations sur le salaire brut/brut (charges sociales employeur incluses) de 20 % actuellement à 21 % en 2010 et 22 % en 2020, on résoudrait durablement le problème du financement des retraites en France. En effet, l'allongement des durées de cotisation et l'augmentation des cotisations feraient disparaître les déficits prévisionnels de ces régimes jusqu'en 2040.

Pour que ces mesures efficaces et équitables soient acceptables, une retraite à la carte serait mise en place, c'est-à-dire une retraite actuariellement neutre entre 35 ans et 50 ans de cotisations, avec un âge minimum de départ à la retraite de 62 ans. Il faut également prévoir un complément en capitalisation qui pourrait représenter 15 % des flux de retraite versés après 2030, la répartition restant le régime de référence.

Christian Saint-Etienne est professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, membre du Conseil d'analyse économique.

Ce que Kate Moss nous dit sur l'époque

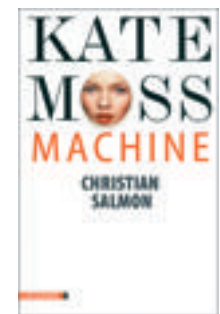
A partir du personnage de ce top model atypique, l'auteur propose une lecture convaincante de la période que nous vivons, et de la manière dont la voit la génération Kate Moss.

KATE MOSS MACHINE
 par Christian Salmon
 La Découverte, 149 pages, 11 euros.

Cela fait pratiquement vingt ans que Kate Moss est sur le devant de la scène. Les scandales la touchent à peine. Elle en ressort à chaque fois plus profondément ancrée dans notre imaginaire. Comment expliquer qu'une petite jeune fille issue de la classe moyenne résidant dans la banlieue de Londres, qui ne respectait aucun des critères de la beauté du mannequin, soit devenue l'icône incontestable qu'elle est devenue ?

Christian Salmon, celui qui, il y a peu, donnait les clés du discours politique contemporain dans « Storytelling », l'explique en la replaçant au cœur des quatre révolutions enchevêtrées qui marquent la période récente : dans l'histoire sociale, dans l'histoire de la mode, dans l'histoire du capitalisme et dans l'histoire de la subjectivité.

Kate Moss apparaît au début des années 1990 sous l'objectif de Corinne Day dans le magazine « Face ». A l'époque, elle incarne le waif (l'enfant sauvage, abandonné). Abandonné par qui ? Par quoi ? Par l'histoire, nous dit Christian Salmon, comme la génération qui prend conscience d'elle-même après la chute du mur de Berlin. L'histoire est finie. Il



revient désormais à chacun d'inventer sa propre histoire, de faire de sa vie un roman sous peine de tomber dans l'insignifiance. Cela passe par un travail de dépeuplement, de libération, de purification, dont Kate Moss, qui ne respecte aucun des codes, va être l'expression. Elle sait exprimer un certain retour au naturel, à la vérité, à la crudité d'un monde dépouillé de ses signes.

Il n'était pas possible que cette révolution n'affecte pas la mode. Kate Moss, dont les mensurations ne respectent pas les critères d'une Claudia Schiffer, va devenir l'icône d'une profonde révolution dans l'histoire des rapports du corps au vêtement. Kate Moss est promue dans une révolution fondamentale où le vêtement, désormais, est moins fait pour cacher le corps et faire resplendir l'art du couturier que pour manifester la vérité de vies qui se composent et s'entre signifient à partir d'oripeaux chipés ici ou là. Au glamour cède

le grunge. Anna Wintour, la grande prêtresse de « Vogue », et avec elle tout ce qui est chargé de défendre la norme, feront payer cher à Kate Moss ses transgressions : on la présente malade (anorexique) ou délinquante (en l'associant à la drogue).

Elle y trouvera l'occasion de nouveaux rebonds. Kate Moss en effet colle à la subjectivité que requiert le nouveau capitalisme : savoir être mobile, flexible, être en mesure de constamment se réinventer une vie dans de nouvelles performances. Dans ce moment où, par manque de grands récits, on ne peut plus inscrire sa petite histoire dans la grande, où il faut donc perpétuellement s'inventer une histoire, la mode descend en quelque sorte de l'estrade. Le vêtement, les marques, qui doivent toujours être composés avec plus d'originalité (d'excentricité ?) deviennent le langage commun à travers lequel cherchent à s'exprimer des vies en manque de mots. La mode n'est plus l'expression d'un idéal du beau. Moi qui suis plutôt Claudia Schiffer, et qui, de par ma génération, ne peut quitter la nostalgie des grands récits, je sais gré à Christian Salmon de m'avoir si bien décrit la condition d'une génération que je voudrais dire « cruelle », tant elle se targue d'aborder crûment la réalité. Désormais, je verrai Kate Moss avec d'autres yeux. FRANÇOIS EWALD

LA REVUE DU JOUR

Le Zimbabwe : un pays modèle devenu Etat paria



Le propos. Comment l'ancienne Rhodésie du Sud a pu chuter, en trente ans, au niveau d'un Etat paria ? Au lendemain de l'indépendance, le 18 avril 1980, écrit le politologue François Lafargue, l'avenir du Zimbabwe semblait prometteur avec une économie diversifiée et des institutions démocratiques. La chute est vertigineuse. Le pays a dégringolé du 52^e rang mondial pour son indicateur de développement humain au 151^e et l'espérance de vie depuis 1987, année de l'accession à la présidence de Robert Mugabe, s'est réduite de 59 à 37 ans. Les causes sont connues allant de l'expropriation aveugle des fermiers blancs à

l'absence d'évolution institutionnelle, en passant par les distorsions introduites à l'indépendance pour la distribution des terres.

L'intérêt. C'est l'analyse du cas de figure type de la faillite d'un pays. La Chine, très présente en Afrique comme on sait, achète principalement du tabac et des minerais et est devenu l'un des principaux soutiens du régime même si les relations bilatérales sont ambiguës. Un an après l'arrivée, le 11 février 2009, au poste de Premier ministre de l'opposant Morgan Tsvangirai, on peut s'interroger sur un éventuel changement au Zimbabwe alors que Mugabe commence à envisager son départ. J. H.-R.

« Questions internationales », n° 41, janvier-février 2010, La Documentation française, 128 pages, 9,80 euros.